

Redadeg 2022 – Appel à projets

Vous avez commencé à faire bouillonner vos idées ?
Vous avez envie de mener un projet qui fera avancer la place de la langue bretonne ?
À petits pas ou à pas de géant mais en allant de l'avant toujours ...

**C'est le moment de répondre
à notre appel à projets !
Vous avez jusqu'au 1^{er} décembre 2021**

En 2022 « Breizh a bep reizh »* sera le thème de l'année

Cela vous inspire ? Tant mieux, nous serions ravis que les projets que vous nous proposerez cette année soient inspirés par ce thème, qu'ils soient symboliques, emblématiques de notre aspiration commune à faire vivre la langue bretonne.

Pas d'inquiétude cependant, tous les projets seront acceptés à l'étude, dès lors qu'ils respecteront les règles habituelles de l'appel.



Nous sommes impatients de lire vos propositions !

* précisions sur le thème en ligne sur notre site
www.ar-redadeg.bzh

Si besoin de complément d'information, ne pas hésiter à contacter :

tifenn ar-redadeg@ar-redadeg.bzh | 06 61 06 62 15

Règles de l'appel

Il pourra y avoir des projets principaux qui pourront être financés jusqu'à 40 000 € et des projets secondaires, de moindre ampleur, à partir de 2 000 €.

Seuls les projets pour lesquels le montant demandé à la Redadeg est égal ou supérieur à 50% du budget total seront acceptés.

Objectifs et attentes de l'appel à projets

- appuyer l'engagement d'acteurs du développement de la pratique du breton et favoriser leur mise en réseau, Valoriser et appuyer des partenariats et le travail en commun de différents acteurs
- susciter l'émergence d'idées et de propositions nouvelles qui dynamiseraient la pratique de la langue et toucheraient de nouveaux publics
- soutenir les initiatives d'utilisation de la langue bretonne entre les participants du projet,
- accompagner le développement de nouveaux média pour la divulgation et la visibilité de la langue.

Les fondamentaux

Les projets seront étudiés s'ils respectent ces fondamentaux incontournables :

- La langue bretonne n'est pas présentée ou utilisée comme un symbole, elle est en usage dans le cadre du projet et elle est prioritairement la langue de communication entre les porteurs du projet. Pour être recevable, le dossier de candidature doit être écrit en breton ou bilingue breton/français (ou breton/gallo si le projet est présenté pour la langue galloise).
- Le projet doit permettre le développement de la pratique de la langue et/ou poser les bases de la transmission ou de la diffusion de la langue.

La communication

Si votre projet est retenu, un partenariat sera établi entre vous porteurs de projet et nous, la Redadeg :

- Mise en avant de votre projet dans nos réseaux : nous fournir texte de présentation et photo exploitable en ligne. Pour la bonne communication de votre projet dans les médias, il vous sera demandé de :
- Mettre en avant le logo de la Redadeg sur vos documents de communication, sur vos réseaux, afin de communiquer sur l'événement Redadeg lors de la promotion de votre projet
- Diffuser dans vos réseaux les informations de la Redadeg concernant la tenue de notre événement ainsi que que la vente de km

Qui peut répondre à l'appel à projets ?

Les **associations et les entreprises** peuvent présenter un projet. Les dossiers proposés par une personne individuelle ne seront pas acceptés.

Les dossiers de création d'école Diwan ne seront pas acceptés car il est reversé à Diwan Breizh, depuis 2012, entre 60 000 € et 62 000 € à chaque Redadeg. Nous laissons à Diwan Breizh le soin de gérer cet apport en fonction des besoins et des projets existants.

La Redadeg collecte des fonds pour le soutien à la langue bretonne. Cependant nous sommes ouverts au financement d'un projet qui permettrait de valoriser également **la langue galloise**, autre langue de Bretagne que nous respectons. Un projet en soutien au gallo pourra être soumis au Conseil des sages dans le cadre des projets secondaires, entre 2 000€ et 5 000€ maximum.

La validation des projets reçus

- Le conseil d'administration de la Redadeg se réserve la possibilité d'apprécier l'originalité et la pertinence d'un projet. Il peut également rejeter un dossier s'il ne le juge pas conforme aux fondamentaux posés dans l'appel.
- Il transmet ensuite les dossiers au conseil des sages qui appréciera chaque projet et rédigera ses propositions de financement au vote de l'Assemblée Générale. Le conseil des sages est indépendant de l'association, il est constitué de personnes (entre 5 et 11) venant de milieux différents (media, enseignement, culture, économie, ...) et pouvant apporter un regard éclectique sur les projets présentés.
- L'assemblée générale valide en dernier ressort les propositions et choix retenus.

Choix des projets

Il sera demandé au conseil des sages d'effectuer son choix selon les critères d'appréciation suivants :

- adéquation aux objectifs généraux de l'opération et de l'appel à projets,
- utilisation de la langue bretonne dans la réalisation du projet,
- qualité de la mise en relation des acteurs sur le secteur concerné,
- niveau de mobilisation des acteurs dans le cadre du projet et qualité des prestations proposées,
- qualité des supports de transmission de la langue développés dans le cadre du projet,
- ampleur du territoire couvert par le projet et du public auquel il s'adresse
- **pérennité du projet dans la durée et capacité de le poursuivre sur les années suivantes**

Changements sur un projet sélectionné

La règle de base est que la réalisation du projet doit correspondre au dossier qui a été présenté et choisi par le conseil des sages. Cependant l'attribution de tout ou partie de l'aide promise à un projet dont le périmètre ou les objectifs auraient été changés peut être soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

Versement des aides aux projets, comment et quand

Hormis les sommes versées à Diwan, depuis 2012 il a été possible de redistribuer aux nouveaux projets entre 60 000 € et 62 000 € à chaque Redadeg. **L'objectif 2022 sera de redistribuer 65 000 € (et 65 000€ à Diwan).**

A la clôture des comptes (en octobre/novembre 2018) et en fonction des résultats, **le point sera fait sur le montant des sommes qui pourront être redistribuées réellement.**

Si le montant est équivalent à celui attendu, chaque projet sera financé comme prévu. Si le montant est inférieur à celui attendu, le financement de chaque projet sera diminué d'un même pourcentage au prorata du manque global. Si le montant est supérieur, la répartition de l'excédent sera soumise au vote de l'Assemblée Générale en privilégiant une épargne qui servirait au financement des projets soutenus par les Redadeg suivantes.

La totalité de la somme dédiée à Diwan Breizh est versée de suite.

Pour les autres structures organisatrices, chacune reçoit **la moitié du montant alloué** pour lancer la réalisation de son projet. Elle dispose ensuite de **deux ans** pour le mener à bien et en recevoir le solde, sur présentation de justificatifs. Le conseil d'administration peut inviter les structures, y compris Diwan, à présenter leurs réalisations.

Les sommes non réclamées dans le délai de 2 ans pourront être conservées par la Redadeg. De même, si le projet n'a pas été réalisé ou si sa réalisation s'avère très éloignée du projet initialement présenté, le versement du solde pourra être reconsidéré. Il peut même être demandé la restitution du premier versement. Les sommes qui seraient ainsi non versées ou reprises aux projets seraient affectées au financement des projets des Redadeg suivantes.

Éléments à développer dans la présentation de votre dossier :

Présentation de votre structure : Préciser votre objet statutaire, vos grands principes d'intervention, vos activités générales (nature et volume des activités, publics concernés, territoires couverts, nombre d'adhérents ou rayonnement, etc...)

Présentation de vos partenaires : Avez-vous des partenaires et lesquels (familles, professionnels, collectivités, associations, media,...) ? Quels seront leurs rôles et leurs compétences ?

Présentation du projet (*joindre un descriptif détaillé du projet à l'appui de la candidature*)

- Description concrète du projet, ses objectifs, sa nouveauté, son contenu et ses modalités.
- Quels seront les publics visés par le projet ? Combien de personnes seront bénéficiaires et sur quelle échelle du territoire ? Les bénéficiaires seront-ils parties prenantes du projet ?
- Quelles seront les différentes étapes de la réalisation du projet ? Nommez les étapes et précisez leurs objectifs et leurs durées respectives, indiquez le calendrier prévisionnel si besoin.

Durée du projet et calendrier d'exécution (annuel ou pluriannuel)

Moyens nécessaires à la réalisation du projet, financeurs potentiels : Quels sont les moyens existants ? Quels moyens complémentaires (équipements, locaux, moyens humains, moyens financiers, ...)

Avez-vous des partenaires associés au financement ? Lesquels ? Les réponses aux demandes de financement vous sont-elles connues ? Quel plan media donnerez-vous à votre projet ?

> joindre un budget prévisionnel du projet avec la contribution détaillée de chaque financeur

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action : Comment seront mesurés les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés ? Selon quels critères ?

Calendrier de l'appel à projets

- Envoi des candidatures : **impérativement avant le 1^{er} décembre 2021**
- Recevabilité des projets et choix du Conseil des sages : **Janvier/Février 2022**
- **Communication officielle du résultat : mars 2022**

Bon vent aux projets émergents et bon courage aux nombreux participants

Dossier de présentation

Nom de la structure

Date de création de la structure

Adresse.....

.....

Code Postal Ville

Tél. Portable

Mail.....

Statut juridique

Nb de salariés ETP*

** ETP = Equivalent temps plein*

Objectifs et activités habituels de votre structure

.....

Nom et fonction du représentant légal.....

.....

Nom et coordonnées de la personne à contacter sur ce dossier.....

.....

Titre du projet (*titre bilingue pour la communication*)

.....

Budget du projet Somme demandée à la Redadeg.....

Envoi impératif avant le 1er décembre 2021 à
Ar Redadeg - BP 15, 35310 Morzhell/Mordelles
ou en format PDF à : tifenn@ar-redadeg.bzh

Joindre :

- les statuts de la structure
- la liste des membres du CA
- le rapport d'activité de la dernière année avec compte de résultat et bilan
- le budget prévisionnel de l'action